

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1703

10 juillet 2008

SOMMAIRE

Ad Hoc Consulting S.A.	81737	Medial European Communications Hold- ing S.A.	81738
Aloes S.A., SPF	81736	Millcreek S.A.	81743
Ares SPC Luxembourg S.à r.l.	81744	Muse Holdings S.à r.l.	81744
Armatures S.A.	81741	Nagena Sàrl	81743
Arnica S.A., SPF	81731	Nomisma S.A.	81731
Baccarelli Nazareno S.A.	81738	Northstar Associates	81743
Beauvoir International S.A.	81737	Phonik, S.à r.l.	81720
Berkshire S.A.	81742	Pilux S.A.	81733
BHR Luxembourg S.à r.l.	81730	Rangiroa	81739
Bianchi 1770 Group S.A.	81739	S.C.I. DDS Invest	81733
Brasco Holding	81730	SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l.	81732
Cascada 2 S.A.	81737	Société Luxembourgeoise de Commerce International	81698
C.C.I.M. Sàrl	81723	Source de Tepelene S.A.	81737
Citadel TW Trading S.à r.l.	81720	Spatula Stuhli S.A.	81738
City Living Luxembourg S.à r.l.	81743	SV Services S.à r.l.	81742
Cohen & Steers SICAV	81730	Tamaco European S.A.	81739
Coparef S.A.	81742	Tamaco European S.A.	81740
E.B.S. S.A.	81744	Teli Finances S.A.	81698
EBT Cebalrai S.à.r.l.	81698	Tenaris S.A.	81729
ECM Real Estate Investments A.G.	81699	Tenaris S.A.	81729
Financial Companies Holding S.A.	81736	Ternium S.A.	81723
Fininfor & Associés (Luxembourg) S.A. ..	81739	Ternium S.A.	81729
Flash Distribution S.à.r.l.	81723	T & MC S.A.	81731
Fora Investment S.à r.l.	81736	Vavate Immobilier	81738
Getronics Belgium S.A.	81742	Via Media Production	81699
Globehotels S.A.	81740	WPP Luxembourg Holdings 2003 S.à r.l.	81732
Gorgone S.A.	81740	WPP Luxembourg Holdings 2003 S.à r.l.	81732
Interinfo Luxembourg S.à r.l.	81741	WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l.	81731
Krupaco Finance S.A.	81741		
Le Ninian S.A.	81740		
Le Ninian S.A.	81741		
Les Combes Investments S.A.	81743		
Ligue HMC coopérative s.c.	81733		

EBT Cebalrai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 78.986.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008080715/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07078. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Société Luxembourgeoise de Commerce International, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 16.857.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

SLCI S.A.

Michel Le Clef

Administrateur

Référence de publication: 2008080716/2802/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06725. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Teli Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 105.558.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 16 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour TELI FINANCES S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008081784/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Via Media Production, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 225, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 107.715.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2008080718/6948/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10050. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 65.153.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of June,
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of ECM Real Estate Investments A.G., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 65153 and having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg (the "Company"), and incorporated on the 1st of July, 1998 following a deed of the undersigned Notary, published in the Mémorial C number 674 on 21 September 1998. The articles of association of the Company were last amended on 27 December 2007 by a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, residing at Luxembourg, published in the Mémorial C number 627 on 13 March 2008.

The Meeting was declared open at 10:00 a.m. with Mr Antonin Jakubse, Vice-president for corporate affairs, residing professionally in Prague, in the chair.

The Chairman appointed as secretary, Mr Petr Jelinek, lawyer, residing professionally in Prague.

The Meeting elected as scrutineer, Mr Tomas Lastovka, director, residing professionally in Prague.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that

(I) The agenda of the Meeting was the following:

Agenda:

1. To consider the special reports of the Board of Directors in relation to the creation of a new authorised capital and to the new organisational structure and corporate governance rules of the Company.

2. To resolve to cancel the existing authorized capital and to create a new authorized capital in an amount of twenty three million eight hundred thousand Euro (EUR 23,800,000) to be divided into fourteen million (14,000,000) shares, having a nominal value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) per share and to further authorize and empower the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue under the authorised capital and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

3. To consequently amend Article 5 of the articles of association of the Company with respect to the authorised capital and to approve the exclusivity to be granted by the Company to Bank Austria Creditanstalt AG for arranging equity step-up and similar programs.

4. To amend Article 9 of the articles of association of the Company in order to change the rules of composition of the Board of Directors so as notably to provide for the possibility to appoint Category A Directors, being executive directors, and Category B Directors, being non-executive directors of the Company.

5. To amend Article 13 of the articles of association of the Company for the purpose of creating new rules of signature for Category A and Category B Directors, which shall provide that "two Category A Directors shall be entitled to co-sign or a Category A Director shall be entitled to co-sign with a Category B Director each time to validly bind the Company towards third parties".

6. To amend Article 15 of the articles of association of the Company to add that the Board of Directors shall adopt rules governing rights and duties of the Company Secretary and to insert a new description of the process of adoption of written decisions by the directors of the Company.

7. To fully restate the articles of association of the Company relating to amendments of style, which restatement shall include an amendment of the corporate object clause, which shall read as follows:

"The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

8. Miscellaneous.

(II) The Meeting was duly convened on this date, time and location by convening notices published

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1090 of 3 May 2008 and n ° 1210 of 20 May 2008;
- in the Tageblatt on 3 May 2008 and 20 May 2008;
- in the Letzebuerger Journal on 3 May 2008 and 20 May 2008.

Copies of these respective publications have been deposited with the Board of the Meeting.

The meeting was reconvened upon a first meeting duly convened on 29 April 2008 not having been quorate. The present meeting can thus validly decide on all the items of the agenda whatever the proportion of the represented capital may be.

(III) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

(IV) It appeared from an attendance list that out of 4,252,500 shares, 988,114 shares of the Company, with ISIN Code LU 0259919230, are duly represented at the present general meeting, which shares represent 23,23 % of the entire issued share capital of the Company.

(V) The Meeting was consequently properly constituted and could validly decide on all the items of the agenda.

(VI) The Shareholders then thoroughly considered the items of its agenda and the Shareholders adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED to acknowledge the special reports of the Board of Directors in relation to the creation of a new authorised capital and in relation to the implementation of a new organisational structure and of a new set of corporate governance rules of the Company.

Votes in favour of the resolution: 901.984

Votes against the resolution: 86.130

Abstentions: 0

Accordingly, this resolution was passed by 901.984 votes out of a total of 988.114 votes cast.

Second resolution

The Meeting RESOLVED to cancel the existing authorized capital and to create a new authorized capital in an amount of twenty three million eight hundred thousand Euro (EUR 23,800,000) to be divided into fourteen million (14,000,000) shares, having a nominal value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) per share and to further authorize and empower the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by

conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue under the authorised capital and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Votes in favour of the resolution: 901.984

Votes against the resolution: 86.130

Abstentions: 0

Accordingly, this resolution was passed by 901.984 votes out of a total of 86.130 votes cast.

Third resolution

The Meeting RESOLVED to approve the exclusivity to be granted by the Company to Bank Austria Creditanstalt AG for arranging equity step-up and similar programs and RESOLVED to amend paragraphs 2 and 3 of Article 5 of the articles of association of the Company with respect to the authorised capital, as follows:

"In addition to the issued capital, there exists an authorised capital which is set at twenty three million eight hundred thousand euro (EUR 23,800,000) to be divided into fourteen million (14,000,000) shares with a nominal value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) each.

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue under the authorised capital and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association".

Votes in favour of the resolution: 988.114

Votes against the resolution: 0

Abstentions: 0

Accordingly, this resolution was passed by 988.114 votes out of a total of 988.114 votes cast.

Fourth resolution

The Meeting RESOLVED to amend Article 9 of the articles of association of the Company in order to change the rules of composition of the Board of Directors so as notably to provide for the possibility to appoint Category A Directors, being executive directors, and Category B Directors, being non-executive directors of the Company, as follows:

"The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three but no more than seven members. The members of the board of directors do not need to be shareholders themselves (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, which will determine their number, for a period not exceeding three years. Each retiring member of the Board of Directors will be re-eligible. The members of the Board of Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several category A directors, being the "executive" directors (the "Category A Directors") and one or several category B directors, being the "non-executive" directors (the "Category B Directors").

Any member of the Board of Directors appointed in replacement of another member of the Board of Directors, whether by co-optation or otherwise, shall be elected for a duration equal to the remaining period of the mandate for which the replaced member of the Board of Directors was initially appointed.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company".

Votes in favour of the resolution: 988.114

Votes against the resolution: 0

Abstentions: 0

Accordingly, this resolution was passed by 988.114 votes out of a total of 988.114 votes cast.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVED to amend Article 13 of the articles of association of the Company, with the insertion of a new paragraph 5, for the purpose of creating new rules of signature for Category A and Category B Directors, which shall provide that:

"The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Board of Directors shall adopt corporate governance rules, which will define in detail the governance and internal procedure rules of the Board of Directors and of prospective bodies and committees to be established from time to time by the Board of Directors. The Board of Directors as well as any of the bodies and committees established by it will be bound by these rules as from time to time in effect.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Chairman or by the joint signature of two members of the Board of Directors, of whom at least one must be an executive member.

However if the general meeting of shareholders has appointed one or several Category A Directors and one or several Category B Directors, two Category A Directors shall be entitled to co-sign or a Category A Director shall be entitled to co-sign with a Category B Director each time to validly bind the Company towards third parties.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power".

Votes in favour of the resolution: 988.114

Votes against the resolution: 0

Abstentions: 0

Accordingly, this resolution was passed by 988.114 votes out of a total of 988.114 votes cast.

Sixth resolution

The Meeting RESOLVED to amend paragraphs 1 and 7 of Article 15 of the articles of association of the Company to add that the Board of Directors shall adopt rules governing rights and duties of the Company Secretary and to insert a new description of the process of adoption of written decisions by the directors of the Company, as follows:

"The Board of Directors shall appoint one of its members to act as chairman of the Board of Directors (the "Chairman") and one of its non-executive members to act as Vice-Chairman (the "Vice-Chairman"). The Board of Directors shall also appoint a person, who need not be one of its members, as Company Secretary (the "Company Secretary"). The Board of Directors shall adopt rules governing the rights and duties of the Company Secretary".

"In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. The directors shall make a decision within five working days of receiving notice of a proposed resolution and such resolution will be adopted in the event that the directors resolve unanimously in favour. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors. The adoption of a resolution outside a meeting in this way must be reported at the next meeting of the Board of Directors".

Votes in favour of the resolution: 988.114

Votes against the resolution: 0

Abstentions: 0

Accordingly, this resolution was passed by 988.114 votes out of a total of 988.114 votes cast.

Seventh resolution

The Meeting RESOLVED to fully restate the articles of association of the Company relating to amendments of style, which restatement shall include an amendment of the corporate object clause, as follows:

Chapter I.- Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is established a company (the "Company") in the form of a public limited company ("société anonyme") which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company exists under the corporate name of "ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Issued capital, authorised capital. The issued capital of the Company is fixed at seven million two hundred twenty nine thousand two hundred fifty euro (EUR 7,229,250) divided into four million two hundred fifty two thousand five hundred (4,252,500) shares with a nominal value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) each.

In addition to the issued capital, there exists an authorised capital which is set at twenty three million eight hundred thousand euro (EUR 23,800,000) to be divided into fourteen million (14,000,000) shares with a nominal value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) each.

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue under the authorised capital and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares - Shareholder rights. The shares will be in the form of registered shares.

The shares are freely transferable.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Shares may be held directly or with a broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, which will hold them through a securities settlement system either directly as a participant of such system or indirectly through such a participant.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. Unless otherwise provided in these Articles of Association and without prejudice to the provisions of Article 5, the issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III.- Board of directors, statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three but no more than seven members. The members of the board of directors do not need to be shareholders themselves (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, which will determine their number, for a period not exceeding three years. Each retiring member of the Board of Directors will be re-eligible. The members of the Board of Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several category A directors, being the "executive" directors (the "Category A Directors") and one or several category B directors, being the "non-executive" directors (the "Category B Directors").

Any member of the Board of Directors appointed in replacement of another member of the Board of Directors, whether by co-optation or otherwise, shall be elected for a duration equal to the remaining period of the mandate for which the replaced member of the Board of Directors was initially appointed.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of his duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Board of Directors shall adopt corporate governance rules, which will define in detail the governance and internal procedure rules of the Board of Directors and of prospective bodies and committees to be established from time to time by the Board of Directors. The Board of Directors as well as any of the bodies and committees established by it will be bound by these rules as from time to time in effect.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Chairman or by the joint signature of two members of the Board of Directors, of whom at least one must be an executive member.

However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several Category A Directors and one or several Category B Directors, two Category A Directors shall be entitled to co-sign or a Category A Director shall be entitled to co-sign with a Category B Director each time to validly bind the Company towards third parties.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above and save where the relevant transaction is concluded on market terms in the ordinary course of business, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

To the greatest extent permissible under applicable laws, the Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint one of its members to act as chairman of the Board of Directors (the "Chairman") and one of its non-executive members to act as Vice-Chairman (the "Vice-Chairman"). The Board of Directors shall also appoint a person, who need not be one of its members, as Company Secretary (the "Company Secretary"). The Board of Directors shall adopt rules governing the rights and duties of the Company Secretary.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. The Chairman shall determine the agenda of each meeting. Each member may request the Chairman to add items to the agenda, which requests may not be unreasonably denied. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require, provided that the Chairman shall not be required to call such meeting if a meeting of the Board of Directors was held within four weeks prior to the request or is already scheduled to be held within four weeks after such request.

The Chairman shall chair each meeting, monitor the proper functioning of the Board of Directors, arrange for the adequate provision of information to members of the Board of Directors and ensure there is sufficient time for decision making to take place. The Vice-Chairman shall act as a chairman on occasion when the Chairman is absent. The Vice-Chairman shall be the main contact for non-executive directors. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least five calendar days notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office, those present members of the Board of Directors to number not less than three. Decisions will be taken by a simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence including the Vice-Chairman.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. The directors shall make a decision within five working days of receiving notice of a proposed resolution and such resolution will be adopted in the event that the directors resolve unanimously in favour. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors. The adoption of a resolution outside a meeting in this way must be reported at the next meeting of the Board of Directors.

Notices and agendas of items to be discussed during the meeting shall be provided at least five business days prior to any meeting and may be circulated in writing or by e-mail.

The members of the Board of Directors, as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 16. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be prepared by the Company Secretary in English and will be signed by the chairman of the meeting and the Company Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Company Secretary or by any two members of the Board of Directors.

Art. 17. Statutory / Independent Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory and/or, where required pursuant to the laws, independent auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Tuesday of April each year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least 5% of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also,

where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Persons holding their shares through a securities settlement system may attend and vote at a general meeting of shareholders by presenting at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting a certificate indicating, inter alia, the number of shares held and delivered by the broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, with which the shares are held.

The shares which are the object of such a certificate, must be blocked until after the holding of the general meeting of shareholders and may be transferred only after the holding of such meeting; such blocking will be evidenced by the certificate.

Subject to the internal rules of the relevant securities settlement system, shareholders may also give instructions as to how to exercise their vote at the general meeting of shareholders to the broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, with which their shares are held.

In such case, the shares shall also be blocked until after, and may only be transferred after, the holding of such meeting.

The Board of Directors will adopt any other regulations and procedures concerning the provision of access cards and proxy forms so as to allow shareholders to exercise their voting rights.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a 2/3rds majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than 5 p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

Persons holding their shares through a securities settlement system may vote by ballot paper ("formulaire"), subject to the internal rules of the relevant securities settlement system, by giving relevant instructions as to how to exercise their vote to the broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, with which their shares are held.

In such case, the shares shall be blocked until after, and may only be transferred after, the holding of such meeting.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V.- Financial year, distribution of earnings

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 28. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws. The annual statutory and consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 29. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Votes in favour of the resolution: 988.114

Votes against the resolution: 0

Abstentions: 0

Accordingly, this resolution was passed by 988.114 votes out of a total of 988.114 votes cast.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 10.45 a.m.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of this deed are estimated at approximately three thousand two hundred euros (EUR 3,200).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq juin,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") de ECM Real Estate Investments A.G., une société anonyme soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B, avec le numéro 65.153 et ayant son siège social 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg (la "Société"), et constituée le 1^{er} juillet, 1998 suivant un acte notarié du notaire soussigné, publié au Mémorial C sous le numéro 674 le 21 septembre, 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 27 décembre 2007 par acte du notaire M^e Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 627 le 13 mars 2008.

L'assemblée s'est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Antonin Jakubse, Vice-président de la direction Corporate, ayant comme adresse professionnelle Prague.

Le Président a nommé comme secrétaire, Monsieur Petr Jelinek, juriste, ayant comme adresse professionnelle Prague.

L'assemblée a élu comme scrutateur, Monsieur Tomas Lastovka, administrateur, ayant comme adresse professionnelle Prague.

L'Assemblée ayant été régulièrement constituée, le Président a déclaré et requis le notaire d'enregistrer que

(I) L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1 Rapports spéciaux du Conseil d'Administration liés à la proposition de création d'un nouveau capital autorisé, à la nouvelle structure d'organisation et aux règles de gouvernance d'entreprise de la Société.

2 Décision de supprimer le capital autorisé existant et de créer un nouveau capital autorisé d'un montant de vingt trois millions huit cent mille Euros (EUR 23,800,000) divisé en quatorze millions (14,000,000) actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro et soixante dix cents (EUR 1.70) par action et ensuite d'autoriser et de donner compétence au Conseil d'Administration de (i) réaliser une augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches successives, suivant, selon les hypothèses, l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé et suivant les termes et les conditions des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments financiers similaires), obligations convertibles, billets ou instruments financiers similaires émis de temps à autre par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans

prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion des titres de la Société ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et les conditions de la souscription et du remboursement des nouvelles actions, et (iii) annuler ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant de la Société dans le cas d'une émission dans les limites du capital autorisé, sachant que cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée, en conformité avec les règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, dans certaines hypothèses, par la Loi pour toute modification des Statuts.

3 Modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société au regard du capital autorisé et approbation de l'exclusivité conférée par la Société à Bank Austria Creditanstalt AG pour mettre en place des programmes d'equity step-up et des programmes similaires.

4 Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de changer les règles de composition du Conseil d'Administration, de manière notamment à prévoir la possibilité de nommer des Administrateurs de Catégorie A, étant des administrateurs exécutifs, et des Administrateurs de Catégorie B, étant des administrateurs non-exécutifs de la Société.

5 Modification de l'article 13 des statuts de la Société dans le but de créer de nouvelles règles de signature pour les Administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B, stipulant que "deux Administrateurs de Catégorie A devront signer conjointement ou un Administrateur de Catégorie A devra signer conjointement avec un Administrateur de Catégorie B pour valablement engager la Société vis-à-vis des tiers".

6 Modification de l'article 15 des statuts de la Société dans le but d'ajouter que le Conseil d'Administration devra adopter des règles relatives aux droits et devoirs du Secrétaire de la Société et insertion d'une nouvelle description du processus d'adoption des décisions écrites par les administrateurs de la Société.

7 Refonte totale des statuts de la Société de manière à refléter des modifications de style, et comprenant une modification de la clause d'objet social, qui sera rédigée de la manière qui suit:

"L'objet social de la Société est toute transaction liée directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut utiliser ses fonds en particulier pour la création, la gestion, le développement et la détention d'un portefeuille, constitué de valeurs mobilières ou brevets de toute origine, pour participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, pour acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou par option d'achat et tout autre moyen quel qu'il soit, tout type de valeurs mobilières et de brevets, de céder ceux-ci par voie de vente, de transfert, d'échange ou autrement, de développer ces valeurs mobilières et brevets.

La Société peut emprunter sous toute forme. La Société peut accorder aux sociétés du groupe ou à ses actionnaires, tout support, prêts, avances ou garanties, dans les limites de la loi du 10 août 1915.

La Société peut prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et faire n'importe quelle transaction qui est directement ou indirectement liée à son objet social et qui est susceptible de promouvoir son développement ou son extension".

8 Divers.

(II) L'Assemblée a été convoquée à ces date, heure et lieu par convocations publiées:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1090 du 3 mai 2008 et n ° 1210 du 20 mai 2008,
- dans le Tageblatt en date des 3 mai 2008 et 20 mai 2008,
- dans le Letzebuenger Journal en date des 3 mai 2008 et 20 mai 2008.

Copie des publications respectives ont été déposées auprès du Bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée a été reconvoquée suite à une première assemblée convoquée le 29 avril 2008 n'ayant pas atteint les conditions de quorum. La présente assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

(III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

(IV) Il ressort de la liste de présence mentionnée ci-dessus que sur les 4,252,500 actions, 988.114 actions de la Société, avec le Code ISIN LU 0259919230, sont dûment représentées à la présente assemblée, les dites actions représentent 23,23% de la totalité du capital social émis de la Société.

(V) L'Assemblée ainsi constituée, elle peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(VI) Les Actionnaires ont alors considéré les points à l'ordre du jour et adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a Pris Acte des rapports spéciaux du Conseil d'Administration liés à la création d'un nouveau capital autorisé, à la mise en place d'une nouvelle structure d'organisation et à l'adoption de nouvelles règles de gouvernance d'entreprise de la Société.

Votes en faveur de la résolution: 901.984

Votes contre la résolution: 86.130

Abstentions: 0

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 901.984 votes sur un total de 988.114 votes.

Deuxième résolution

L'Assemblée a RÉSOLU de supprimer le capital autorisé existant et de créer un nouveau capital autorisé d'un montant de vingt trois millions huit cent mille Euros (EUR 23,800,000) divisé en quatorze millions (14,000,000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro et soixante dix cents (EUR 1.70) par action et ensuite d'autoriser et de donner compétence au Conseil d'Administration de (i) réaliser une augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches successives, suivant, selon les hypothèses, l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé et suivant les termes et les conditions des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments financiers similaires), obligations convertibles, billets ou instruments financiers similaires émis de temps à autre par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion des titres de la Société ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et les conditions de la souscription et du remboursement des nouvelles actions, et (iii) annuler ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant de la Société dans le cas d'une émission dans les limites du capital autorisé, sachant que cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée, en conformité avec les règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, dans certaines hypothèses, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Votes en faveur de la résolution: 901.984

Votes contre la résolution: 86.130

Abstentions: 0

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 901.984 votes sur un total de 988.114 votes.

Troisième résolution

L'Assemblée a RÉSOLU d'approuver l'exclusivité conférée par la Société à Bank Austria Creditanstalt AG pour mettre en place des programmes d'equity step-up et des programmes similaires et a RÉSOLU de modifier les paragraphes 2 et 3 de l'article 5 des statuts de la Société lié au capital autorisé, de la manière qui suit:

"En plus du capital émis, la Société a un capital autorisé fixé à vingt trois millions huit cent mille euros (EUR 23.800.000) représenté par quatorze millions (14.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro et soixante dix cents (EUR 1.70) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et a compétence, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser une augmentation de capital social en une ou plusieurs tranches successives, suivant, selon les hypothèses, l'exercice de droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé et suivant les termes et conditions des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion des titres de la Société ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et les conditions de la souscription et du remboursement des nouvelles actions; et (iii) annuler ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant de la Société dans le cas d'une émission dans les limites du capital autorisé, sachant que cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée, en conformité avec les règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, dans certaines hypothèses, par la Loi pour toute modification des Statuts".

Votes en faveur de la résolution: 988.114

Votes contre la résolution: 0

Abstentions: 0

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 988.114 votes sur un total de 988.114 votes.

Quatrième résolution

L'Assemblée a RÉSOLU de modifier l'article 9 des statuts de la Société afin de changer les règles de composition du Conseil d'Administration, de manière notamment à prévoir la possibilité de nommer des Administrateurs de Catégorie A, étant des administrateurs exécutifs, et des Administrateurs de Catégorie B, étant des administrateurs non-exécutifs de la Société, de la manière qui suit:

"La Société est gérée par un conseil d'administration, composé d'au-moins trois membres mais pas de plus de sept membres. Les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration").

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre. Chaque membre sortant du Conseil d'Administration sera rééligible. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de catégorie A, étant les administrateurs "exécutifs" (les "Administrateurs de Catégorie A") et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B, étant les administrateurs "non-exécutifs" (les "Administrateurs de Catégorie B").

Tout membre du Conseil d'Administration nommé en remplacement d'un autre membre du Conseil d'Administration, par cooptation ou autrement, sera élu pour une durée égale à la période restante du mandat pour laquelle le membre du Conseil d'Administration remplacé, avait été initialement nommé.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société".

Votes en faveur de la résolution: 988.114

Votes contre la résolution: 0

Abstentions: 0

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 988.114 votes sur un total de 988.114 votes.

Cinquième résolution

L'Assemblée a RÉSOLU de modifier l'article 13 des statuts de la Société, avec l'insertion d'un nouveau paragraphe 5, dans le but de créer de nouvelles règles de signature pour les Administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B, qui stipule que:

"Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer d'autres pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration doit adopter des règles de gouvernance d'entreprise régissant le Conseil d'Administration, qui définiront en détail les règles de gouvernance et les règles internes de procédure du Conseil d'Administration, et des organes et comités créés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ainsi que les organes et comités établis par lui seront régis par les règles en vigueur de temps à autre.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique du Président ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, dont un membre au moins doit être un membre exécutif.

Cependant, si l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie B, deux Administrateurs de Catégorie A doivent signer conjointement ou un Administrateur de Catégorie A doit signer conjointement avec un Administrateur de Catégorie B pour valablement engager la Société vis-à-vis des tiers.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans les limites de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir".

Votes en faveur de la résolution: 988.114

Votes contre la résolution: 0

Abstentions: 0

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 988.114 votes sur un total de 988.114 votes.

Sixième résolution

L'Assemblée a RÉSOLU de modifier les paragraphes 1^{er} et 7 de l'article 15 des statuts de la Société dans le but d'ajouter que le Conseil d'Administration devra adopter des règles relatives aux droits et devoirs du Secrétaire de la Société et d'insérer une nouvelle description du processus d'adoption des décisions écrites par les administrateurs de la Société, de la manière qui suit:

"Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président") et désignera parmi les membres non-exécutifs un vice-président (le "Vice Président"). Il pourra également nommer un secrétaire de la Société qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration (le "Secrétaire de la Société"). Le Conseil d'Administration adoptera des règles relatives aux droits et devoirs du Secrétaire de la Société".

"En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Les adminis-

trateurs devront prendre leur décision dans les cinq jours ouvrables dès réception de l'avis de proposition de résolution, et cette résolution sera adoptée dans le cas où les administrateurs l'approuvent à l'unanimité. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration. L'adoption d'une résolution en dehors d'une réunion, de la manière décrite ci-dessus, devra être rapportée à la réunion suivante du Conseil d'Administration".

Votes en faveur de la résolution: 988.114

Votes contre la résolution: 0

Abstentions: 0

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 988.114 votes sur un total de 988.114 votes.

Septième résolution

L'Assemblée a RÉSOLU de refondre totalement les statuts de la Société de manière à refléter des modifications de style, et comprenant une modification de la clause d'objet social, de la manière qui suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société (la "Société") sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (la/les "Loi(s)") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. L'objet social de la Société est toute transaction liée directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut utiliser ses fonds en particulier pour la création, la gestion, le développement et la détention d'un portefeuille, constitué de valeurs mobilières ou brevets de toute origine, pour participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, pour acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou par option d'achat et tout autre moyen quel qu'il soit, tout type de valeurs mobilières et de brevets, de céder ceux-ci par voie de vente, de transfert, d'échange ou autrement, de développer ces valeurs mobilières et brevets.

La Société peut emprunter sous toute forme. La Société peut accorder aux sociétés du groupe ou à ses actionnaires, tout support, prêts, avances ou garanties, dans les limites de la loi du 10 août 1915.

La Société peut prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et faire n'importe quelle transaction qui est directement ou indirectement liée à son objet social et qui est susceptible de promouvoir son développement ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, actions

Art. 5. Capital émis, capital autorisé. Le capital émis de la Société est fixé à sept millions deux cent vingt neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 7.229.250) représenté par quatre millions deux cent cinquante deux mille cinq cents (4.252.500) actions ayant une valeur nominale d'un euro et soixante dix cents (EUR 1,70) chacune.

En plus du capital émis, la Société a un capital autorisé fixé à vingt trois millions huit cent mille euros (EUR 23.800.000) représenté par quatorze millions (14.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro et soixante dix cents (EUR 1.70) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et a compétence, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser une augmentation de capital social en une ou plusieurs tranches successives, suivant, selon les hypothèses, l'exercice de droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé et suivant les termes et conditions des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion des titres de la Société ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et les conditions de la souscription et du remboursement des nouvelles actions; et (iii) annuler ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant de la Société dans

le cas d'une émission dans les limites du capital autorisé, sachant que cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée, en conformité avec les règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, dans certaines hypothèses, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions - Droits des actionnaires. Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sous réserve des dispositions prévues par les Statuts ou par la Loi.

Les actions pourront être détenues directement ou par un courtier, une banque, un dépositaire, un négociant ou tout autre intermédiaire qualifié, qui les détiendra au moyen d'un système de règlement des titres soit directement comme un participant à ce système, soit indirectement par l'intermédiaire d'un tel participant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. A moins de stipulation contraire dans ces Statuts et sans préjudice aux dispositions de l'article 5, le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III.- Conseil d'administration, commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration, composé d'au-moins trois membres mais pas de plus de sept membres. Les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration").

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre. Chaque membre sortant du Conseil d'Administration sera rééligible. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de catégorie A, étant les administrateurs "exécutifs" (les "Administrateurs de Catégorie A") et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B, étant les administrateurs "non-exécutifs" (les "Administrateurs de Catégorie B").

Tout membre du Conseil d'Administration nommé en remplacement d'un autre membre du Conseil d'Administration, par cooptation ou autrement, sera élu pour une durée égale à la période restante du mandat pour laquelle le membre du Conseil d'Administration remplacé, avait été initialement nommé.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes indépendants relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des administrateurs. Aucun membre du Conseil d'Administration n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de sa fonction, il prend des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation des pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer d'autres pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration doit adopter des règles de gouvernance d'entreprise régissant le Conseil d'Administration, qui définiront en détail les règles de gouvernance et les règles internes de procédure du Conseil d'Administration, et des organes et comités créés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ainsi que les organes et comités établis par lui seront régis par les règles en vigueur de temps à autre.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique du Président ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, dont un membre au moins doit être un membre exécutif.

Cependant, si l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie B, deux Administrateurs de Catégorie A doivent signer conjointement ou un Administrateur de Catégorie A doit signer conjointement avec un Administrateur de Catégorie B pour valablement engager la Société vis-à-vis des tiers.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans les limites de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, à l'exception des cas où les opérations concernées sont des opérations courantes conclues dans des conditions normales, au cas où un administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations, ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnifiera, de la manière la plus conséquente permise par la loi applicable, les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit

à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président") et désignera parmi les membres non-exécutifs un vice-président (le "Vice Président"). Il pourra également nommer un secrétaire de la Société qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration (le "Secrétaire de la Société"). Le Conseil d'Administration adoptera des règles relatives aux droits et devoirs du Secrétaire de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Le Président déterminera l'ordre du jour de chaque assemblée. Chaque membre pourra demander au Président d'ajouter des sujets à l'ordre du jour, une telle demande ne pouvant être refusée de manière déraisonnable. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent, mais le Président ne sera pas obligé de convoquer une telle réunion si une réunion du Conseil d'Administration s'est tenue dans les quatre semaines avant la demande ou si une réunion est déjà prévue dans les quatre semaines à venir.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, contrôlera le propre fonctionnement du Conseil d'Administration, fera en sorte que les informations soient communiquées de manière adéquate aux membres du Conseil d'Administration et s'assurera qu'ils disposent d'un temps suffisant pour la prise de décision. Le Vice-président pourra agir comme le président en cas d'absence du Président. Le Vice-président sera le contact principal pour les administrateurs non-exécutifs. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, cinq jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et à des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée, et les membres du Conseil d'Administration présents ne pourront être moins de trois. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Dans le cas d'une égalité de voix, le Président aura une voix prépondérante (la "Voix Prépondérante"). La Voix Prépondérante sera personnelle au Président et ne pourra être transférée à un administrateur agissant comme président de la réunion du Conseil d'Administration, en l'absence du Président, y inclus du Vice-président.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. De telles méthodes de télécommunication devront satisfaire toutes les caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion seront retransmises de manière continue. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Les administrateurs devront prendre leur décision dans les cinq jours ouvrables dès réception de l'avis de proposition de résolution, et cette résolution sera adoptée dans le cas où les administrateurs l'approuvent à l'unanimité. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration. L'adoption d'une résolution en dehors d'une réunion de la manière décrite ci-dessus, devra être rapportée à la réunion suivante du Conseil d'Administration.

Les convocations et les ordres du jour des points à discuter pendant l'assemblée devront être adressés au moins cinq jours ouvrables avant toute assemblée et seront envoyés par écrit ou par e-mail.

Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute autre personne(s) participant à la réunion du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 16. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront préparés en anglais par le Secrétaire de la Société et seront signés par le président de la réunion et par le Secrétaire de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire de la Société ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Commissaires aux comptes statutaires / indépendants. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires et/ ou indépendants, si cela est requis par la loi, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes statutaires et/ ou indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapter IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois d'avril chaque année à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autre assemblée générale annuelle. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes statutaires peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les personnes détenant leurs actions à travers un système de règlement de titres peuvent participer et voter à une assemblée générale des actionnaires en présentant à l'endroit indiqué par le Conseil d'Administration au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée un certificat indiquant, entre autre, le nombre d'actions détenues et délivrées par le courtier, la banque, le négociant ou tout autre intermédiaire qualifié, auprès duquel les actions sont détenues.

Les actions faisant l'objet d'un tel certificat, devront être bloquées jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires et pourront être transférées seulement après la tenue d'une telle assemblée; un tel blocage sera prouvé par le certificat.

Conformément aux règles internes du système de règlement de titres, les actionnaires pourront également donner des instructions sur la manière d'exercer leur vote à l'assemblée générale des actionnaires au courtier, à la banque, au dépositaire, au négociant ou à tout autre intermédiaire qualifié, auprès duquel les actions sont détenues.

Dans une telle hypothèse, les actions seront également bloquées jusqu'à, et pourront seulement être transférées après la tenue d'une telle assemblée.

Le Conseil d'Administration adoptera tout autre règlement et procédure concernant la mise à disposition de cartes d'accès et des formulaires de procurations de manière à permettre aux actionnaires d'exercer leurs droits de vote.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée des actionnaires par visio conférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire permettant leur identification, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leur vote au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou par fax au numéro du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne contiendra pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à 17 heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Pour cet article, un "jour ouvrable à Luxembourg" signifiera tout jour durant lequel les banques sont ouvertes pour affaire à Luxembourg.

Un formulaire est considéré comme ayant été reçu:

(c) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé, par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, à l'heure de la remise; ou

(d) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Les personnes détenant leurs actions au moyen d'un système de règlement de titres pourront voter par formulaire, en conformité avec les règles internes du système de règlement de titres, en donnant les instructions sur la façon d'exercer

leur vote au courtier, à la banque, au dépositaire, au négociant ou à tout autre intermédiaire qualifié, auprès duquel les actions sont détenues

Dans une telle hypothèse, les actions devront être bloquées jusqu'à la tenue de cette assemblée et pourront seulement être transférées après la tenue de celle-ci.

Art. 26. Procès verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapter V.- Année sociale, distribution des bénéfices

Art. 27. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 28. Adoption des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels statutaires et consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi. Les comptes annuels statutaires et consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 29. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables (incluant toute prime d'émission ou profit reporté à nouveau), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapter VII.- Droit applicable

Art. 31. Droit Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Votes en faveur de la résolution: 988.114

Votes contre la résolution: 0

Abstentions: 0

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 988.114 votes sur un total de 988.114 votes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille deux cents euros (EUR 3.200).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Jakubse, P. Jelinek, T. Lastovka, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. LAC/2008/23668. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008081428/220/1175.

(080093472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Phonik, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 225, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 107.715.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008080719/6948/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10048. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080091728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Citadel TW Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.917.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of June.

Before us, Maître Jean Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

"Citadel Equity Fund Ltd.", a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Mrs Senay GUREL, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 June 2008 (the "Sole Shareholder").

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of "Citadel TW Trading S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.917, incorporated pursuant to a notarial deed dated 26 July 2004, published on 18 November 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1172 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 February 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

(1) To increase the share capital of the Company by an amount of four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000.-) so as to increase it from its current amount of one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.-) to five hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 575,000.-).

(2) To issue four thousand (4,000) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

(3) To accept subscription for these four thousand (4,000) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share by Citadel Equity Fund Ltd., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Cayman Islands, and to accept payment in full for such new shares, by a contribution in cash.

(4) To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

(5) Miscellaneous.

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000.-) so as to increase it from its current amount of one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.-) to five hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 575,000.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue four thousand (4,000) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and payment

Thereupon appeared Mrs Senay GUREL, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given in Chicago (USA), on 2 June 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder for the four thousand (4,000) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share and to make payment in full for each such new share thus subscribed, by a contribution in cash amounting to four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount of four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000.-) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved (i) to accept said subscription and payment by the Sole Shareholder, (ii) to allot the four thousand (4,000) new shares to the Sole Shareholder, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital is fixed at five hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 575,000.-) represented by five thousand seven hundred fifty (5,750) Shares having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Citadel Equity Fund Ltd", une société constituée selon et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Iles Cayman,

représentée aux fins des présentes par: Maître Senay GUREL, avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 2 juin 2008 ("Associé Unique").

La prédite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de "Citadel TW Trading S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 102.917, constituée suivant acte notarié dressé en date du 26 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 novembre 2004, sous le numéro 1172 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 février 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent mille Dollars Américains (USD 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 175.000,-) à cinq cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 575.000,-).

(2) Emission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

(3) Acceptation de la souscription de ces quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune par Citadel Equity Fund Ltd, une société constituée selon et régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-110, Iles Caïmans, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales, par un apport en numéraire.

(4) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

(5) Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille Dollars Américains (USD 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 175.000,-) à cinq cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 575.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Ensuite Maître Senay GUREL, précitée, s'est présentée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (USA), le 2 juin 2008.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux quatre mille (4.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune et libérer intégralement les parts sociales ainsi souscrites par un apport en numéraire s'élevant à quatre cent mille Dollars Américains (USD 400.000,-).

Preuve de tels paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant de quatre cent mille Dollars Américains (USD 400.000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé (i) d'accepter ladite souscription et paiement par l'Associé Unique, (ii) d'allouer les quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 575.000.) divisé en cinq mille sept cent cinquante (5,750) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. GUREL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juin 2008. Relation: EAC/2008/7756. - Reçu mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros quatre-vingt-onze Cents (259.182,85.- à 0,5% = 1.295,91.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008081863/239/149.

(080092958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

C.C.I.M. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.485.

Les comptes annuels au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008080720/9112/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08067. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Ternium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.668.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour Ternium S.A.

Adélia Soares

Référence de publication: 2008080723/7864/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09958. - Reçu 76,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Flash Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.

R.C.S. Luxembourg B 139.509.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixth day of June.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Alexander Tkachenko, entrepreneur, born in Moscow (Russia) on February 5th, 1974, residing in L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.

2) Mr Leonid Yushin, entrepreneur, born in Moscow (Russia) on October 28th, 1974, residing at D-40880 Ratingen (Germany), 1, Jägerhof Strasse.

Such appearing parties have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring and sale of any PC accessories, recording media, flash memory, consumer batteries and other Information Technology (IT) equipment and office supply related merchandise.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Flash Distribution" S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in Kehlen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2008.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the five hundred (500) shares are subscribed as follows:

	Shares
1) Mr Alexander Tkachenko, prenamed, two hundred and fifty (250) shares.	250
2) Mr Leonid Yushin, prenamed, two hundred and fifty (250) shares.	250
TOTAL: five hundred (500) shares.	500

All the shares have been fully paid by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EUROS (1,400.- EUR)

Resolutions of the shareholders

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - Mr Alexander Tkachenko, prenamed;
 - Mr Leonid Yushin, prenamed.
- 2) The address of the corporation is fixed at 16, Schoulwee, L-8274 Kehlen.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Alexandre TKACHENKO, entrepreneur, né à Moscou (Russie) le 5 février 1974 demeurant à L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.

2) Monsieur Leonid YUSHIN, entrepreneur, né à Moscou (Russie) le 28 octobre 1974, demeurant à D-40880 Ratingen (Allemagne), 1, Jägerhof Strasse.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat et la vente de tous accessoires PC, de support enregistrés, de mémoire flash, de batteries de consommation et de marchandises relatives aux technologies informatiques (IT) et matériel de bureau.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Flash Distribution S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Kehlen.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Alexandre TKACHENKO, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales.	250
2) Monsieur Leonid YUSHIN, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales.	250
TOTAL: cinq cents (500) parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Décision des associés

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alexandre TKACHENKO, prénommé;
 - Monsieur Leonid YUSHIN, prénommé.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Tkachenko, L. Yushin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008, LAC/2008/23682. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Releveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008081416/220/297.

(080093413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Ternium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.668.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour Ternium S.A.

Adélia Soares

Référence de publication: 2008080724/7864/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09950. - Reçu 95,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080091797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Tenaris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour Tenaris S.A.

Adélia Soares

Référence de publication: 2008080725/3746/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09967. - Reçu 95,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080091788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Tenaris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour Tenaris S.A.

Adélia Soares

Référence de publication: 2008080726/3746/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09970. - Reçu 82,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080091794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Brasco Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.072.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2008 à 16 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de la présente Assemblée.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur, pour une durée de un an:

* Monsieur Jean QUINTUS, Administrateur de sociétés, demeurant rue Fischbach, 11, à L-7391 Blaschette,

* Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18, à L-8356 Garnich,

* la société COSAFIN SA, société Anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste de Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire HRT, 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg pour une durée de un an.

- Les mandats des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

COSAFIN S.A.

Administrateur

Signature

J. QUINTUS

Administrateur

Référence de publication: 2008081547/1172/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Cohen & Steers SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.486.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080736/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00827. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

BHR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 5.204.683.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.929.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BHR Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008080737/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08188. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.793.243.400,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 90.028.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008080745/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08006. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

T & MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.907.

Le bilan au 31-12-2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17-06-2008.

LUCOS COMPANY SERVICES

5, rue Prince Jean, L-4740 PETANGE - LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008080740/1656/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04936. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Nomisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.634.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17-06-2008.

LUCOS COMPANY SERVICES

5, rue Prince Jean, L-4740 PETANGE - LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008080744/1656/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04998. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Arnica S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 134.036.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008. L'assemblée générale du 16 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour ARNICA S.A.- SPF, Société anonyme SPF

Signature

Référence de publication: 2008081786/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

WPP Luxembourg Holdings 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.345.850,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 92.911.

Les comptes annuels au 4 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008080747/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08012. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

WPP Luxembourg Holdings 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.345.850,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 92.911.

Les comptes annuels au 4 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature..

Référence de publication: 2008080749/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08014. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.452.200,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.142.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique eu date du 29 mai 2008 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- D'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 29 mai 2008 Monsieur Thordur Gislason;

- De nommer en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée illimitée avec effet immédiat au 29 mai 2008 Monsieur Gardar Thorvardsson, né le 2 février 1972 à Reykjavik (Islande), demeurant à Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik (Islande).

- De confirmer que le conseil de gérance de la société SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l. est dorénavant composé par les gérants suivants:

G é r a n t s :

- Monsieur Gardar Thorvardsson
- Monsieur Gilles Georges Wecker
- Monsieur Peter Martin Fischbach-Engelberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008081227/805/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08850. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Ligue HMC coopérative s.c., Société Coopérative.

Siège social: L-8311 Capellen, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.331.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008080754/1843/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06183. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080091880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.703.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008080755/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08678. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080091549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

S.C.I. DDS Invest, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg E 3.918.

STATUTS

L'an deux mille huit, le 25 juin 2008.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Arnaud Bouteiller, demeurant à L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange.
- 2.- Monsieur Olivier Cosset, demeurant au 1, Place du 14 juillet, 60200, Compiègne, France.

Lesquels comparants ont décidé de rédiger les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er} . - Forme et objet, Dénomination, Siège et durée

Art. 1^{er} . La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles en dehors de toute opération commerciale.

La société peut acquérir des biens à Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut, dans le cadre de l'achat, vente et location, cautionner ou donner en hypothèque tout bien qui lui appartient ou qu'elle acquiert.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. DDS Invest., société civile immobilière.

Art. 3. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Luxembourg.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre 2. - Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100,- (cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

	Parts d'inté- rêts
1.- Monsieur Arnaud Bouteiller, prénommé, cinquante parts d'intérêts	50
2.- Monsieur Olivier Cosset, prénommée, cinquante parts d'intérêts	50
Total: cent parts d'intérêts	100

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 100,- (cent euros) en numéraire.

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société. Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime des associés représentant la totalité des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant la totalité des parts d'intérêts appartenant au survivant. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propiétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre 3. - Administration

Art. 9. La société est administrée par les deux associés. Les administrateurs sont nommés pour un terme indéterminé.

Art. 10. Les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Titre 4. - Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés. Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées.

La décision: requiert la totalité des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par les administrateurs.

Titre 5. - Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre 6. - Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins des administrateurs alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre 7. - Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Arnaud Bouteiller, prénommé,
- Monsieur Olivier Cosset, prénommée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. L'adresse de la société est fixée à L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange.

2- La société s'engage à reprendre les engagements signés conjointement par les deux administrateurs au nom de la société en formation.

3- Se voit conféré un pouvoir de signature et de représentation de la SCI pour une durée indéterminée:

- Madame Brigitte Pellae Cosset, demeurant au 1, Place du 14 juillet, 60200, Compiègne, France.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé le présent acte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arnaud Bouteiller / Olivier Cosset.

Référence de publication: 2008080753/9129/112.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10072. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Aloes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 134.033.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 16 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour ALOES S.A. - SPF, Société anonyme SPF

Signature

Référence de publication: 2008081788/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Fora Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 46.219.

—
Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2008.

Fiduciaire DI FINO & Associés S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008080756/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08807. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Financial Companies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.228.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008080757/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08686. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Source de Tepelene S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 56.362.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008080758/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08676. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080091555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Beauvoir International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 88.610.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPELLEN, le 25/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080841/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2008, réf. DSO-CR00154. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080092422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Ad Hoc Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 71.789.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour AD HOC CONSULTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2008080784/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05780. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Cascada 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.980.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour CASCADA 2 S.A.
Signature

Référence de publication: 2008080785/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05774. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Baccarelli Nazareno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.682.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.
Pour *BACCARELLI NAZARENO S.A.*
Signature

Référence de publication: 2008080786/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07930. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Vavate Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 111.115.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPELLEN, le 25/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080843/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03440. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Medial European Communications Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.142.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.
Pour *MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A.*
Signature

Référence de publication: 2008080788/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07931. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Spatula Stuhhi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.780.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.
Pour *SPATULA STUHHI S.A.*
Signature

Référence de publication: 2008080789/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07932. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Fininfor & Associés (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.337.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008080790/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07933. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Rangiroa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 111.904.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPELLEN, le 25/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080844/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03435. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Bianchi 1770 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.198.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour BIANCHI 1770 GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008080791/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07934. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Tamaco European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.762.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour TAMACO EUROPEAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008080793/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07935. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Tamaco European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.762.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour TAMACO EUROPEAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008080795/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07936. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Le Ninian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 67.946.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008080855/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09815. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Globehotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.934.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBEHOTELS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008080835/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08623. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Gorgone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.329.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour GORGONE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008080831/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07939. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Le Ninian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 67.946.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008080856/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09817. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Armatures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 8.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature / Signature

UN ADMINISTRATEUR / UN ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008080935/4042/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10695. - Reçu 119,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Interinfo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.348.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.211.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080918/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08466. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Krupaco Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080917/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08468. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Berkshire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R.C.S. Luxembourg B 109.446.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERKSHIRE SA

Signature

Référence de publication: 2008080950/1651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05824. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

SV Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 128.158.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SV SERVICES SARL

8, rue Haute, L-4963 Clémency

Signature

Référence de publication: 2008080907/8579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09451. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Coparef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 35.561.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COPAREF S.A.

Bernard & Associés, société civile

Signature

Référence de publication: 2008080909/3361/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06773. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Getronics Belgium S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2529 Luxembourg, 15, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 50.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008080912/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09507. - Reçu 92,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

City Living Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 60.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080921/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08457. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Les Combes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.612.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/6/2008.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008080992/4525/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10511. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Millcreek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.667.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008080994/4525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10518. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Northstar Associates, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Nagena Sàrl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.759.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008080995/5770/14.

(080092691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Ares SPC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.200.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008080993/5770/12.

(080092611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

E.B.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 116.092.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008080990/4525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10507. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.601.

Constituée par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 2248 du 1^{er} décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par devant M^e Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 janvier 2008, acte publié au Mémorial C no 600 du 11 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muse Holdings S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008080853/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09464. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.
